

## REMARQUES

Sur un Ouvrage intitulé,

Lettre sur l'Origine de l'Imprimerie, &c.

POUR

fervir de suite au Traité

De l'Origine & des productions de
l'Imprimerie primitive en taille de bois.

PAR M. Fournier le Jeune.

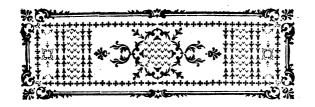


A PARIS,

De l'Imprimerie de J. BARBOU.

M. DCC. LXI.





## REMARQUES SUR UN OUVRAGE INTITULE.

Lettre sur l'Origine de l'Imprimerie.

N nouveau nuage vient encore de se répandre sur la partie historique de l'Imprimerie; mais les vapeurs dont il est formé sont si légères, qu'il sera fa-

cile de les dissiper.

Il y a dix-huit mois que je rendis publiques les Observations que j'avois faites sur un Ouvrage ayant pour titre, Vindiciæ Typographicæ, par M. Schæpslin, Professeur en l'Université de Strasbourg. Je relevois dans cet Ouvrage des fautes essentielles sur l'histoire & la pratique de l'Imprimerie: je suis entré dans des détails,

A ij

## REMARQUES

& j'ai fourni des preuves. Ce sont les Observations que j'ai faites sur ce livre, qu'on attaque, non en entrant dans quelque détail de l'Art, & en détruisant mes preuves, mais en combattant ma Logique. C'est un nouveau moyen d'instruire sur les Arts, inventé par Monsieur B. . . . Ministre de la R. P. R. qui, sans la moindre connoissance de l'Art même dont il parle, veut bien entrer en lice avec moi par un petit Ouvrage intitulé, Lettre sur l'Origine de l'Imprimerie, qu'il vient de faire imprimer sous la dénomination de Strasbourg.

C'est sur cette Lettre que je vais proposer mes Remarques; elles serviront à faire connoître que M. B... a eu tort d'écrire sur une matière qui lui est tout-à-fait étrangère, & à prouver combien il est dangereux, en général, pour l'histoire des Arts, que des personnes qui ne les connoissent pas, s'avisent d'en parler, & de vouloir décider sur des faits de pratique. Si la lettre que je vais résuter étoit écrite sur tout autre Art, tel que la

Peinture, l'Architecture, l'Horlogerie, &c. dont les connoissances historiques & pratiques sont plus répandues, elle n'auroit besoin d'aucune réponse; mais il n'en est pas de même de l'Art Typographique, les connoissances que l'on en a sont communément accompagnées de tant de préjugés, que l'on est obligé de répondre sérieusement aux choses les plus absurdes.

M. B... sentant jusqu'à un certain point son insuffisance dans la matière qu'il traite, dit, en parlant de moi: Comme je ne veux attaquer principalement que sa logique, & que je prétends être aussi bon Logicien qu'il est habile Fondeur, je m'en rapporterai au jugement du Public; puis il ajoute: J'ai dit que je n'attaquerai principalement que la logique de M. Fournier, & par conséquent je pourrai me dispenser de faire d'autres observations sur les écrits de ce Fondeur. On voit par-là que la première démarche de cet Auteur est un faux pas qui le fait reculer. Il importe peu au Public que je sois bon ou mau-A iij

vais Logicien; mais il lui seroit peutêtre utile d'apprendre par des faits en quoi je me suis trompé au sujet des erreurs typographiques que j'ai relevées dans l'Ouvrage de M. Schæpslin & dans ceux de divers Auteurs: c'auroient été autant de faits éclaircis. Pour cela, il falloit s'arrêter aux choses, & non aux mots; mais notre Auteur n'en sait pas davantage. Voyons donc sa logique, & suivons-le pied à pied.

Il prend d'abord un ton ironique & continue de même, comme s'il avoit, dans la partie qu'il traite, une supériorité de connoissances qui pût lui donner de l'orgueil; il commence par citer insidèlement, en jetant du ridicule sur deux saits que j'ai rapportés. Le premier est le dépérissement des Arts causé par les ravages des Gots, des Huns, des Vandales, &c. sait connu de tout le monde, dont je n'ai parlé qu'en passant à cause de l'analogie qu'il avoit avec mon sujet, & que je me suis contenté de rapporter en peu de mots, loin de prétendre l'annoncer comme une découverte, ainsi que le

7

dit notre critique. Le second regarde Sebastien Brant. M. B. . . me fait dire que cet Auteur n'a été que le Graveur des Estampes de la Nef des Foux. Voici mon texte mot pour mot. Sebastien Brant, autre Graveur, sit en 1490 cent sigures d'après Jacques Locher\*, que l'on voit dans un livre intitulé, STULTIFE-RA NAVIS. On ne trouvera pas là ce que qui ôte à Sebastien Brant sa qualité de Poëte, dont je ne devois point parler, attendu qu'elle étoit étrangère à mon sujet.

Avec la même fagacité & la même logique il nomme la plus grande partie des Auteurs dont j'ai relevé les erreurs ou les préjugés dans ma feconde Differtation fur l'Origine de l'Imprimerie, & il en fait une liste qu'il accompagne de notes de sa façon, auxquelles il met des guillemets pour faire entendre que c'est mon texte qu'il cite; par ce moyen il me fait dire toutes les sotisses qu'il veut, comme celle-ci: Ces

Florent le Comte, Cabinet des fingularités d'Architecture, Peinture, &c. Tom. I. pag. 187. M. Christ, Dictionnaire des Monogrammes, pag. 341.

A iv

Auteurs se sont trompés sur plusieurs chefs, faute de n'avoir pas fait un apprentissage de Maîtres Imprimeurs & Fondeurs. Mais il n'a garde de détruire aucun des faits que j'ai allégués contre ces Auteurs, & cela pour de bonnes raisons à lui connues; il se contente de conclure spirituellement que tout le monde a tort, & que moi seul a raison.

Pour donner du sel à cette fine plaisanterie, il falloit laver ces Auteurs des
erreurs que je leur reproche, & faire
voir qu'ils ont tous eu raison; ce qui
auroit été d'autant plus facile à M. B...
qu'il en paroît convaincu, quoique ces
Auteurs soient d'avis dissérens, tant
est grande sa pénétration dans cette
partie. Mais comme il n'a point insirmé mes remarques, elles subsistent encore dans leur entier, & il demeure
pour constant, jusqu'à ce qu'on ait fait
voir le contraire, que ces Auteurs,
quoique célèbres d'ailleurs pour la plûpart, se sont trompés en certains
points, & que c'est moi (ignare suivant M. B...) qui ai relevé leurs er-

reurs, & qui vais aussi, avec sa permission relever les siennes. J'avouerai cependant que je suis réellement sâché de ce qu'il m'oblige de revenir à la charge sur celles de M. Schæpslin, aussi estimable par son mérite personnel que distingué par ses connoissances littéraires.

Cet Auteur, qui paroît n'avoir pas fait une étude particulière de ce qui concerne l'Imprimerie, avoit avancé il y a vingt ans dans une Differtation insérée parmi les Mém. de l'Acad. des B. L. & cela fans preuves & fans vraisemblance, que Schoiffer avoit inventé les Caractères de fonte vers 1452. J'ai opposé à cela des faits qui prouvent le contraire, & j'ai fait voir que le premier livre qui ait paru en Caractères de fonte est le Rationale Durandi, imprimé par Schoiffer en 1459, & que cet intervalle de six à sept ans a été rempli par deux éditions du Pseautier, exécutées par Schoiffer, l'une en 1457, l'autre en 1459, avec les mêmes Caractères mobiles de bois gravés exprès de deux grosseurs différentes; opération

longue & difficile, qui auroit été inutile & surabondante, si les Caractères de fonte eussent été fabriqués cinq ans auparavant. Mais, dit notre Critique, M. Schæpflin déclare que, de l'aveu général de tous les Experts qu'il a consultés, il falloit plus de six ans pour ren-dre ce livre aussi parfait qu'il l'est. Quel livre? le Pseautier? mais il est en Caractères de bois, encore une fois; & s'il falloit six ans \* pour faire un livre avec des Caractères de bois, c'étoit une raison de plus pour faire usage de ces Caractères de fonte inventés, suivant vous, cinq ans auparavant, sans se donner l'inutile peine d'en faire de nouveaux en bois. D'ailleurs, que veut dire cet aveu général de tous les Experts? ces termes vagues sentent autant le charlatanisme, que ceux dont vous vous servez en disant que le Vindiciæ Typographicæ a été reçû avec applaudissement par tous les Savants de

<sup>\*</sup> Il y a une faute d'impression dans ma dissertation sur l'Origine de l'Imprimerie à cet article, où l'on a mis dix pour fix. J'ai fait faire exprès pour cette seule faute d'impression, un errata, que j'ai mis à la fin de mes Observations: malgré cette attention marquée, M. B. ne laisse pas de la relever dans sa Lettre, & de la mettre sur mon compte.

l'Europe ... & tous le regardoient comme décisif dans la fameuse dispute sur l'Ori-gine de l'Imprimerie. C'est sans doute vous, Monsieur, qui avez été recueillir les voix. Pour l'intelligence du premier article, il est bon de savoir que bien loin d'avoir des Experts à choisir parmi les Graveurs en bois, cet Art au contraire est si délaissé, que M. Schæpslin auroit peut-être eu bien de la peine à trouver un seul Graveur en bois qu'il pût consulter. S'il a entendu par ce mot d'Experts les Imprimeurs de Strasbourg, ville où il composoit sa Dissertation, il ne sera pas plus heureux; car comment pourroient-ils être Experts dans ce qui regarde des Caractères de bois qu'ils ne connoissent point, & dont ils ne font aucun usage?

A cette autorité de M. Schæpflin, notre Critique ajoûte une réflexion, toûjours au sujet de ce Pseautier de 1457. Puisque cet Artiste, tout habile qu'il est, dit-il en parlant de moi, n'a pu atteindre à ce degré de perfection de-puis tout le temps qu'il exerce son Art, &c. Quel degré de perfection entend-

il? veut-il parler des Caractères de bois de ce Pseautier? je n'en fais point dans ce genre. Il s'agit donc de l'im-pression de ce livre, que j'ai vantée sur-tout pour la rentrée de plusieurs couleurs en manière de camayeux qui forment les grandes majuscules. Ces ren-trées, ou tierces impressions, ai-je dit, sont faites avec un goût & une exactitude qui ne laissent rien à desirer. C'est cette perfection à laquelle n'a jamais pu atteindre aucun Typographe, soit ancien, soit moderne. Mais, quelque habileté qu'il me suppose pour l'impression, je n'ai en esset jamais pu atteindre à ce degré de perfection, puisque je ne suis point Imprimeur; il doit s'en souvenir, lui qui me caractérise si souvent par cette dénomination triviale & affectée, ce Fondeur. Si dans la Réponse que je lui

fais je l'apostrophois de temps en temps par ces mots, ce Ministre, que penseroit-il de cette gentillesse?

C'est ainsi qu'il s'égare dans les détours de sa logique, & qu'il perd son objet de vûe pour le faire perdre aux autres; car il s'agit ici d'établir d'après

M. Schæpflin des Caractères de fonte dès 1452, ce que ses raisonnemens ne prouvent point, non plus que le Pseautier qu'il cite, qui est en Caractères de bois.

Il s'agit à présent des lettres sculptées sur métaux, quels qu'ils soient, & des lettres de bois ensilées comme un chapelet, dont je nie la possibilité pour l'impression. Des idées si singulières ne peuvent être soûtenues que par des personnes à qui leur ignorance dans le méchanisme des Arts ne permet pas de sentir la difficulté ou l'impossibilité de ce qu'ils avancent, une souscription mal entendue ou le récit d'un Auteur peu instruit sussissant pour leur faire adopter des choses qu'ils ne comprennent point.

J'ai combattu ces opinions singulières par des raisons fondées sur l'Art même: M. B... les trouve soibles, cependant il ne les détruit point; mais, pour les contrebalancer, il cite de nouveau deux livres qui ont fait prendre à M. Schæpslin le change sur la nature de ces Caractères, la souscription por-

tant qu'ils ne sont point écrits, & cela en 1473 & 1476, mais qu'ils sont faits avec des lettres sculptées en airain; ce que l'on doit entendre tout naturelle-ment des mairices d'airain qui ont servi à former les lettres de fonte. Lesdites matrices ayant reçu la preffion des poinçons, sont ensuite dressées, polies & limées avec beaucoup de précau-tion, ce qui autorise la dénomination de sculptées, employée dans ces fouf-criptions, où les Imprimeurs ont voulu faire connoître les merveilles de l'Art, en désignant le tout par les parties, chose d'autant plus raisonnable à croire, que M. Schæpflin prend encore le change en donnant dans ses Specimens des lettres fondues dans des matrices pour des Caractères sculptés, comme le Soliloquium & les Offices de Cicéron. Pour n'avoir pas saisi un esset de l'Art si simple & si naturel, nous allons voir nos Auteurs s'égarer jusqu'à se perdre ; car il résulte de leurs opinions trois choses insoûtenables;

1°. Que la ville de Strasbourg, où l'Imprimerie a pris naissance, étoit encore dans l'enfance de l'Art, trentecinq ans après son origine, pendant que toute l'Europe jouissoit du fruit des Caractères de sonte depuis 1462.

- 2°. Que non seulement les Imprimeurs de Strasbourg ne jouissoient pas des nouveaux progrès des Caractères de sonte en 1476, date du livre cité, dix-sept ans après avoir paru pour la première sois, & lorsque plus de cinquante villes de l'Europe en avoient sait usage, mais encore qu'ils se glorisioient de leur ignorance, en annonçant dans cette souscription qu'ils étoient encore réduits aux lettres sculptées.
- 3°. Que Mentel, Eggestein, Husner & les autres Imprimeurs de Strasbourg, tous ensemble ou séparément, se seroient servis constamment de Caractères sculptés pendant vingt-cinq ans de suite, comme le dit M. Schæpslin, sans qu'ils eussent besoin de les renouveler, ou que s'ils les ont renouvelés, ils auroient préséré des Caractères en bois ou en bronze, sculptés, grossiers & coûteux, à des Caractères plus par-

faits & moins chers, qui étoient le

comble & la perfection de l'Art.

. Voilà ce qui s'appelle pousser la pré-vention aussi loin qu'elle peut aller. La ville de Strasbourg n'a pas cette inaction à se reprocher, comme je l'ai fait voir; au contraire, elle a joui des Caractères de fonte aussi-tôt que toute au-tre ville après Mayence. Ce qu'il y a de singulier, c'est que M. Schoepslin, qui a écrit exprès pour illustrer la villé de Strasbourg au sujet de l'invention de l'Imprimerie, l'avilit réellement en lui attribuant une ignorance profonde des premiers progrès; ce qu'il fait gra-tuitement, sans preuves & sans raison. M. B... y met le comble par ses préjugés particuliers, & fournit encore trois moyens qu'il regarde comme victorieux pour établir cette ignorance des premiers Imprimeurs de Strasbourg. Le premier est le témoignage de l'Abbé Trithème, qui est contre lui; le second est celui de Hans Dunne, Orsevre, qui n'apprend rien, & le troisième est cette réflexion judicieuse: Les Imprimeurs de Strasbourg avoient des Caractères sculptés,

tés, qu'ils ont trouvé bons; ils s'en sont servis. M. Fournier peut-il y trouver à redire? Non fans doute, Monsieur, je ne trouverois pas à redire au fait, s'il étoit vrai; mais ce que je trouve de bien singulier, c'est le parti que vous avez pris d'écrire sur un Art dont vous ignorez les premiers élémens. Vous prétendez prouver ici que les Caractères dont on fit usage dans la première société de Guttemberg à Strasbourg, étoient sculptés sur métaux; vous citez pour cela Trithème, qui, suivant vous, le prouve clairement, en disant que Schoiffer & Faust trouvèrent la manière de fondre les formes de toutes les lettres de l'Alphabet latin, qu'ils appelloient MATRICES, dont ils se servoient après cela pour fondre des Caraclères de cuivre ou d'étain, au lieu qu'auparavant ils les tailloient à la main. Ce même Trithème prouve le contraire par le témoignage de Schoiffer lui-même, de qui il dit avoir appris le fait, & qui devoit le savoir ; le voici. En parlant de Guttemberg & de Faust établis à Mayence, ils commencerent, dit-il, par imprimer un

Vocabulaire intitulé CATHOLICON, avec des Caractères gravés de suite sur des planches de bois; mais ils ne purent imprimer autre chose avec ces planches, attendu que les Caractères n'étoient pas mobiles, mais gravés sur la planche même, comme je l'ai dit. Comment trouvezvous ces termes? sont-ils assez décissis?

Or si Guttemberg étoit encore obligé de se servir de planches fixes à Mayence, il n'avoit donc pas précédemment inventé à Strasbourg, non seulement les Caractères sur métaux, qui sont imaginaires, mais les Caractères mobiles de bois; & si vous aviez eu un peu plus d'intelligence dans cette matière, vous auriez senti que le passage de Trithème que vous citez, est encore contre vous; car, quand bien même il seroit vrai que Guttemberg & Faust eussent trouvé la manière de fondre des lettres dans des matrices à Mayence, ces lettres auroient donc été fondues & non sculptées à la main, comme vous le prétendez. Si vous eufsiez lû en homme instruit ce passage de Trithème, vous auriez vû que cet Auteur écrit d'après lui-même des choses qu'il confond; premièrement, en disant qu'ils fondirent les lettres de l'Alphabet latin. Jamais Guttemberg, Faust ni Schoiffer ne se sont servis de ces fortes de lettres; vous ne trouverez pas une seule de leurs éditions qui ait été faite avec ces Caractères. Secondement, on n'a jamais fondu des matrices, mais on les a toûjours frappées avec un poinçon; jamais ces matrices de cuivre n'ont servi à fondre des lettres de cuivre, mais des lettres d'étain; aussi Trithème dit-il que ces lettres étoient de cuivre ou d'étain, ce qui marque son incertitude, & fait voir que ce Savant pouvoit se tromper en parlant de l'Art d'après lui-même, au lieu que l'autre trait que j'ai cité est un fait qu'il rapporte d'après Schoiffer, de qui, dit-il, il l'a appris, ce qui est d'une toute autre force.

Le témoignage de Hans Dunne, dont vous vous autorifez, ne vous est pas plus favorable, puisqu'il n'annonce en aucune façon qu'il ait sculpté des Caractères. Mais, dites-vous, ce Hans

Bij

Dunne étoit un Orfevre, qui déclare avoir gagné depuis trois ans environ cent flo-rins, que Guttemberg lui a payés pour le service de l'Imprimerie. Cela, encore une fois, n'indique point qu'il ait sculpté des Caractères sur du plomb. Mais voici quelque chose de positif, & digne de remarque. Tout le monde sait, ditesvous, que dans ce temps les Orfèvres exerçoient aussi l'Art de la Gravûre; & nous concluons de-là que Guttemberg a commencé par des Caractères de bois, que de-là il a passé aux Caractères de plomb, &c. Tout le monde sait au contraire que dans ce temps il n'y avoit pas un feul Graveur dans le genre dont vous parlez, & cela par une raison bien sim-ple; c'est que cet Art de la Gravûre n'a été inventé que vingt-trois ans après ce que vous citez, c'est-à-dire en 1460, par Masso Piniguera, Orsevre. Que devient donc votre conclusion?

On fera peut-être bien aise de savoir la cause de cette heureuse découverte de Caractères sculptés en plomb-Parmi les témoins entendus dans le procès de Guttemberg, où il s'agit de plusieurs arts & secrets, comme la fabrique des Miroirs, &c. un de ces témoins a fait mention d'une partie de plomb, sans en indiquer l'emploi. Il n'en a pas fallu davantage à M. B... pour en faire sculpter des lettres. Que n'en faisoit-il faire plutôt une goutière à la maison? cela auroit été plus vraisemblable, que de supposer des Graveurs qui n'existoient pas.

Revenons à nos lettres de bois percées à jour, que M. B... défend avec la même sagacité & la même intelligence de l'Art. Ces lettres cependant, suivant ses principes, ne devroient pas avoir lieu, puisqu'il vient de donner à l'Imprimerie de Strasbourg des lettres de métal dès sa plus haute origine; mais cela est égal pour une personne qui n'a que des mots à dire. Avant de soûtenir que ces lettres étoient percées, il eût été beau à notre Auteur de faire sentir la nécessité qu'elles le fussent, mais il ne pousse pas ses recherches si loin; & pour nous convaincre, il se contente de dire que, pour ajoûter foi au sentiment de M. Schæpflin, il nous suffit de favoir que Specklin, célèbre Architette & Géomètre du seizième siècle, nous déclare avoir vu ces Caractères, pour ne plus douter de leur existence. Si-tôt que Daniel Specklin, Architecte, & qui plus est, Méchanicien & Ingénieur, comme il l'ajoûte fort bien, l'a dit, il n'y a plus lieu au doute, il faut se rendement au doute, il faut se rendement après que trois ou quatre autres Auteurs aussi aisés à persuader que lui & M. S. l'ont répété d'après la même autorité.

Permettez-moi seulement de vous demander à vous M. B... qui êtes si intelligent, comment vous concevez que dix ou douze cents petits morceaux de bois propres à former une page, lesquels morceaux n'ont que deux ou trois lignes géométriques de large sur douze ou quinze de haut, peuvent se tenir de bout, sans autre assujétissement qu'une sicelle qui les traverse, & assez fermement pour résister continuellement à une pression de quatre à cinq cents pesant, à quoi on peut évaluer l'essort de la presse, & cela sans

s'écrouler. Mais, dites-vous, en parlant de moi, qui lui a dit qu'il n'y en a pas eu d'autre (assujétissement)?

Puisque vous commencez à réculer, permettez-moi de vous suivre. C'est ce Savant que vous défendez, c'est M. Schoepflin lui-même qui le dit, & qui nous apprend que les premiers Carac-tères de bois étoient percés & enfigé avec de la ficelle, & cela tenoit comme il pouvoit, dont il arrivoit souvent que la pesanteur de la presse séparoit & renver-soit les lettres. Le texte de M. Schoepflin est formel, comme vous voyez, & ne souffre point d'autre assujétissement que cette ficelle qui enfile ces lettres. Il falloit au moins, comme je l'ai dit, accorder aux ingénieux inventeurs de l'Imprimerie une ficelle pour lier la page entière, & non pas leur faire enfiler ridiculement des lettres. Vous croyez éluder la difficulté, en disant que c'est un malheur pour eux de n'avoir pu prositer de mes conseils. La plaisanterie est toûjours déplacée lorsqu'elle tient lieu de raison, sur-tout pour yous, Monsieur, qui avez si grand B iv

besoin de vous instruire sur la matière que vous traitez, ce dont chaque article de votre lettre nous fournit des preuvės. Je n'en veux point d'autre que celle de ce Specklin que vous citez avec emphase, dont le récit seul vous suffit pour fixer votre foi sur un fait dépourvû de vraisemblance : cet homme si célèbre, qui n'a pu prendre, dites-vous, une entaille circulaire, qu'on appelle le cran de la lettre, pour un trou, est cependant le même qui a fait des erreurs bien plus essentielles sur l'histoire de l'Imprimerie de Strasbourg, ville où il faisoit sa résidence, & où, selon vous, il exerçoit tant de talens divers. C'est lui qui nous débite les absurdités, « que Mentel inventa l'Art de l'Im-» primerie à Strasbourg en 1440; que » Gensfleisch, son valet, lui déroba le » fecret de cet Art qu'il alla exercer à » Mayence avec Guttemberg, homme » riche; que Mentel en est mort de » chagrin, & que Dieu punit l'infidélité du valet en le rendant aveugle; » absurdités qui ont été crues & débitées par d'autres Savants comme lui, &

que vous ne révoquerez point en doute, puisqu'il vous suffit que Specklin, célèbre Architecte, &c. l'ait dit. Voilà cependant tout le système par lequel M. Schæpslin veut établir l'invention de l'Imprimerie à Strasbourg, détruit par ce passage. Vous verrez par-là qu'avec des citations l'on pourra dire tout ce que l'on voudra, & que tout Savant qui n'aura que des citations à nous donner pour établir des faits sur l'Imprimerie, fera nécessairement beaucoup de fautes; ce qui est arrivé à M. Schæpslin, & à tous les autres qui n'ont été que Savants.

Ce n'est pas assez de vous avoir combattu par vos propres armes sur ce sait imaginaire de lettres percées & ensilées, & qui ne tenoient que par une sicelle, il faut vous convaincre par vousmême; peut-être ne vous recuserezvous pas. Ayez la bonté de voir la page 39 de votre lettre que je résute, & lisez-y vos paroles. Or je demande à chaque Lesteur comment quatre Planches mises en presse & serrées par deux vis, peuvent tomber en séparation dès qu'on

relâche les vis ; qui ne voit qu'elles rester ront en place, à la différence près qu'elles ne seront plus serrées ensemble? Cela est-il fort? Quoi, vous établissez d'une main, & vous détruisez de l'autre! Qu'est donc devenue cette puissante logique avec laquelle vous deviez m'écraser? car voilà un défaut de raisonnement le plus formel. Si les premières Planches de l'Imprimerie de Strasbourg, avant même que vous puiffiez établir aucune autre opération typographique dans cette ville, étoient retenues & pressées ensemble avec des vis, il n'est donc pas vrai que les mê-mes premiers Caractères étoient enfilés comme un chapelet, & que cela tenoit comme il pouvoit. Voyez à prendre votre parti, le cas est embarrassant.

J'ai relevé une expression nouvelle & impropre de lettres de laiton, qu'un maître Imprimeur de Paris ajoûtoit aux lettres imaginaires de fer, de cuivre, de bronze, &c. avancée sans plus de sondement par d'autres Auteurs. M. B... qui veut bien m'enseigner quelque chose de plus que le françois de ma nour-

rice, m'envoie au Dictionnaire de Trévoux, pour apprendre que du laiton ne signifie pas du cuivre réduit ou coulé en lames; & il dit cela à un Artiste qui fait souvent usage de laiton. Je l'envoie à mon tour aux marchands de cuivre, qui doivent savoir la qualification de leurs marchandises; qu'il demande du laiton, on ne lui présentera pas autre chose que du cuivre réduit en lames, parce que c'est sous cette dénomination de laiton que les planches de cuivre jaune sont distinguées de la même nature de cuivre jaune qui est en masse.

J'ai marqué ma surprise à M. Schœp-flin de ce que, contre des faits qu'il produit lui-même, il a adopté la qualification de domestique donnée par quelques Auteurs à Schoisser. J'ai ajouté, autresois on comprenoit sous le nom de domestique tous les ouvriers qui étoient employés sous un Maître ou Directeur de Manusactures quelconques; maintenant cette expression présente une autre idée. Que répond à cela notre critique? M. Fournier a raison de désendre l'honneur

eli

re. di M de sa Communauté, en niant que Schoiffer ait été domestique; & plus bas: au reste, M. Fournier a tort de confondre les mots de domestique & de valet. Voilà ce qui s'appelle de la bonne critique, noble, solide & spirituelle, à laquelle il n'y a rien à répondre; aussi en triomphe-t-il, car il ajoûte tout de suite: Ces observations suffisent pour faire juger du poids de la critique que M. Fournier a faite de la

Dissertation de M. Schæpflin.

Il y a dans la Bibliothèque d'Upsal en Suède, un livre précieux en lettres onciales gothiques d'or & d'argent, sur du vélin couleur de pourpre. M. Ihre, Professeur à Upsal, a prétendu que ce livre n'étoit pas fait à la main, comme on l'avoit toûjours cru, mais qu'il étoit imprimé en encaustique avec des sers chauds. Cette idée de sers chauds appliqués mille ou douze cens sois de l'un & de l'autre côté d'une seuille volante de vélin, que le seul attouchement de doigts échaussés fait recoquiller, m'a paru hazardée; je l'ai combattue par des raisons & par des saits; j'ai dit qu'il y a dans la Biblio-

e:

thèque de Saint Germain des prés un Pseautier en tout semblable, pour le faire, au livre décrit par M. Ihre, ainsi que d'autres que j'ai cités, qui certainement n'ont point été imprimés en encaustique. M. B... qui croit tout, pourvû qu'un Savant l'ai dit, trouve ce que dit M. Ihre très-possible; sa raison est simple: il dit que les relieurs allemands font usage de fers chauds fur du vélin, qu'il en a été témoin luimême, & que je peux l'en croire sur sa parole. Mais s'agit-il d'un millier de grosses lettres appliquées de l'un & de l'autre côté? non sans doute, ce n'est pas là le fait des relieurs : qu'est-ce donc? il ne le dit pas. Si ce sont des livres couverts en vélin, ce qui n'est pas rare, & ce qui est en esset l'ouvrage des relieurs ou doreurs, ceci change bien la nature des choses. Ce vélin adhérant à un carton sur lequel il est collé, forme un tout fort épais: malgré cela, que l'on décole ce vélin après qu'il a reçu la pression d'un ser chaud, on découvre derrière une forte macule ineffaçable, preuve évidente qu'on

ne pourroit répéter cette opération de l'un & de l'autre côté d'une feuille de vélin, sans qu'il ne se recoquille.

En faisant le procès à la ville de Harlem, le sieur Fournier, dit M. B ... renverse tout ce que d'autres en ont dit. C'é-toit en esset mon dessein, & je crois y avoir réussi : les erreurs des Auteurs qui ont écrit pour attribuer l'invention de l'Imprimerie à cette ville, même en Caractères mobiles & de fonte, étoient si évidentes, qu'il m'a été facile de les détruire par la nature même des faits. Ce qu'il y a de mieux, c'est que M. B... n'a pas osé entreprendre d'infirmer les preuves que j'en ai don-nées, cela n'est pas de sa compétance; il faut se souvenir qu'il n'en veut qu'à ma Logique. Il est bien plus aisé de dire des mots que de prouver des choses, mais au moins faut-il rapporter juste; car je ne nie pas, comme il le dit, l'existence de Laurent Coster, mais je nie qu'il soit l'inventeur de l'Imprimerie, ce qui est bien différent.

J'ai reproché aux Auteurs qui ont voulu établir l'invention de l'Imprimerie à Harlem par Coster, de sonder leurs prétentions sur des discours de vieillards fans noms, fans titres & fans états qui pussent autoriser leurs témoignages: cela me vaut une réponse grave, où ma bonne soi est intéressée. M. B... dit que Junius rapporte ce qu'il nous apprend, d'après Nicolas Gallus son Précepteur, & Quirinus Talesius Bourguemestre de la ville de Harlem, qui le tenoient l'un & l'autre de Cornelius, relieur au service de Coster. Pour sentir la force de ce raisonnement, il faut favoir que ce même Junius qui dit avoir appris cela de son Précepteur & d'un Bourguemestre son contemporain, écrit, il y a cent vingt-huit ans que Laurent Coster inventa l'Imprimerie. Voilà une tradition de 128 ans, qui passe directement du relieur de Coster à deux témoins contemporains de Junius, qui lui rapportent le fait. Ce devoit donc être là de ces vieillards si âgés, qu'ils ne pouvoient manquer de radoter; aussi l'ouvrage de Junius se sent-il bien de pareilles autorités. De plus, leurs noms, leurs titres & leurs

états de Précepteur & de Bourguemestre n'avoient rien en effet qui pût autori-ser leurs témoignages sur le fait de l'Imprimerie, ainsi que je l'ai dit. Mais, dirat-on, au moins Junius les nomme-t-il. Cela est vrai; aussi, à l'article de ce Junius que j'ai réfuté, je dis fimplement qu'il fonde ses preuves sur des discours de vieillards, qui sont ceux que l'on vient de nommer.

Un autre chef de méprise que l'on me reproche, est d'avoir dit que les Auteurs qui défendent la ville de Harlem, ne sont point d'accord sur le nom de l'inventeur de l'Imprimerie. Ce que j'ai dit là-dessus est fondé sur les preuves que voici. Les uns nomment ce prétendu inventeur, Laurent Jean, surnommé Ædituus, Custosve; les autres, Laurent Jenson, d'autres ensin, Laurent Coster. Ce qui a fait dire à Naudé, ajoûtai-je, si la diversité des opinions dénote la fausseté de quelque doctrine, celle-ci ne peut aucunement être vraie; parce que Naudé a trouvé cela aussiridicule que je l'ai trouvé. Il n'en est pas de même de M. B... tout cela est naturel.

naturel, suivant lui. Laurentius Jansonius Costerus, dit-il, ne signifie autre chose que le nom de baptême, le nom particulier & la qualité de l'Inventeur; & il finit par dire que les ténèbres offusquent mes yeux. Il ne s'agit point ici d'yeux, mais de connoissances, & les miennes sont si peu offusquées à cet égard, que c'est justement ce que j'ai reproché aux auteurs favorables à la ville de Harlem, de n'être point d'accord sur le nom de ce prétendu inventeur de l'Imprimerie, en ce qu'ils ont distingué plusieurs personnes par ces différens noms, qui n'en annoncent qu'une, comme d'autres ont fait de Gensfleisch, dit Guttemberg, & de Schoiffer, en latin Opilio, autant de différentes personnes. Je suis même entré dans le détail, jusqu'à dire que le mot allemand Custer, dont on a fait le nom de ce héros de la Typographie Hollandoise, signisie Sacristain. En effet, dit-on, il étoit Sacristain de l'Église de Harlem, charge qui à été long-temps hé-réditaire dans sa famille. D'autres Auteurs, ajouté-je, disent qu'il étoit Concierge du Palais. Ce n'est donc pas moi qui le fais Sacristain, comme le dit notre Critique; mais au contraire, je reproche aux Auteurs d'avoir confondu jusqu'à sa qualité, dont ils ont fait son nom. Ce n'est pas-là je crois avoir les yeux trop offusqués. Il me reste pourtant une petite dissiculté, dont je souhaiterois d'être éclairci : je prie M. B... de la lever, & de nous dire quelle étoit la charge de ce Coster, puisqu'il ne veut pas qu'il sût Sacristain, comme le dit un Auteur allemand, & pourquoi Junius & d'autres Auteurs si instruits sur l'Imprimerie de Harlem ont fait une faute si grossière, que de nous donner la qualité de leur héros de la Typographie pour fon nom.

M. B... me reproche pour troisième chef, de nier à Coster la façon d'un Donat, & de resuser le titre de Livre au Speculum humanæ salvationis. Le premier sait est vrai, je sais plus, je nie aussi que Coster soit l'inventeur de l'Imprimerie. Il seroit bien dissicile de prouver par des saits, qu'il ait jamais imprimé un livre quelconque.

Comme M. B... ne combat point les raisons que j'en ai données, elles restent encore dans leur force. Quant au Speculum, j'ai fait voir par des preuves évidentes, que les 58 Estampes avoient été imprimées antérieurement aux Caractères, & par un autre méchanisme que celui de l'Imprimerie, chose qui étoit inconnue à tous les Auteurs qui en ont parlé avant moi. A ce sujet j'ai dit : ce Livre, ou plustôt ce Recueil d'Estampes, &c. Est-ce là refuser le titre de livre: chicanne pitoyable, comme celle qui suit. Il ne veut pas qu'un Artiste qui prend toutes sortes de précautions pour ne se pas tromper, reconnoisse l'identité des mêmes Caractères de bois d'une édition à une autre; & sur la ressemblance parfaite que j'ai trouvée dans les Caractères des deux éditions de la Bible sans date, il en conclud singulièrement, ou que j'ai mal observé, ou que les Caractères en question sont de fonte; comme si on ne pouvoit pas juger de la ressemblance des défauts mêmes qui se trouvent dans la figure des lettres. J'ai fait voir deux choses dans ces

pa par

Caractères, de la différence dans les mêmes fortes de lettres, ce qui caractérise le bois, & la ressemblance des mêmes Caractères dans l'une & l'autre édition, ce qui prouve qu'ils avoient servi à toutes les deux. Voilà ce qui embrouille l'intelligence de M. B... & lui sait dire, que ce seul trait suffira pour faire connoître la logique de M. Fournier.

Il trouve encore ma logique en défaut, sur ce que j'ai fait voir qu'on ne devoit pas attribuer à Eggestein, sur la foi d'une souscription manuscrite, l'impression d'une Bible en Caractères de bois, dix ans après l'invention des Caractères de fonte : j'en ai donné les raisons, qu'on ne détruit point, mais au lieu de le faire, on dit des mots à l'ordinaire : les voici. Eggestein pouvoit posséder des Caractères depuis plusieurs années; il pouvoit s'en être servi pour d'autres ouvrages ; il pouvoit les avoir trouvé bons, & par conséquent les avoir employés, M. Fournier peut-il l'en blâmer? Pouvez-vous M. B... avec tant de logique, raisonner si mal? est-ce là de la critique? Pensez-vous que M.

**3.**7°.

Schoepflin soit bien satisfait d'une pa-

reille défense?

A la suite de ce foible raisonnement, notre prétendu critique met un peu de méchanceté; il rassemble sous un même point de vûe différentes exprefsions, qui amenées par la nature des faits dans le corps de mon ouvrage, se trouvent à leur place, mais qui rassemblées ainsi, font un effet contraire. Il a jugé apparemment cette tournure: nécessaire à sa cause.

Nous voilà enfin arrivés à l'examendu Vindiciæ Typographicæ de M. Schepflin, cet ouvrage célèbre, qui a été reçu. avec tant d'applaudissement par tous les Savans de l'Europe, suivant M. B.. Examinons si sa critique sera un peu mieux éclairée du flambeau de la raison & de l'intelligence. Il s'agit d'abord d'un cas, grave, voyons-en le préambule. Je débute, selon lui, par une affertion fausse, qu'on pardonneroit aisément à la vanité d'un Artiste qui s'élève à la qualité d'Auteur, si la manière dont elle est proposée. ne devenoit pas offensante pour M. Schoepflin. Quoi, Monsieur, c'est une témérité Ciii

à un Artiste de s'élever à la qualité d'Auteur, en écrivant sur son Art & sur ce qui y est analogue! Qui donc, je vous prie, est plus en état de traiter ce qui concerne les Arts, que les Artistes mêmes? Qui est-ce qui décidera mieux des points de difficultés sur l'Horlogerie, la Gravûre, la Musique, &c. que MM. Julien le Roy, Cochin fils, Rameau? fera-ce M. Schæpflin, qui vraisemblablement ne connoît pas mieux ces Arts que celui de l'Imprimerie? sera-ce vous, dont la Lettre que je réfute est un tissu de faux raisonnemens, fruits de votre capacité dans cette partie? Passons au fait. J'ai dit, page 6 de mes Observations Typographiques:

Personne avant moi n'avoit fait remarquer que l'Art de l'Imprimerie est dû à celui de la Gravûre en bois, que j'ai prouvé être antérieur à Guttemberg. M. Schæpflin, ajoûté-je, qui n'avoit pas fait la moindre mention de cette ORIGI-NE dans son premier ouvrage sur l'Imprimerie, l'établit positivement dans celui qu'il vient de publier en 1760, mais de manière à laisser croire qu'il a fait lui-

même cette découverte. Voilà ce qui de-vient offensant pour M. Schoepslin, suivant M. B... qui ajoûte : on ne sauroit plus formellement accuser quelqu'un de plagiat. Oui, Monsieur, j'ai dit, & je suis le seul, en effet, qui aie fait voir que l'Art de la Gravûre en bois étoit antérieur à Guttemberg & à tous ceux qu'on a voulu faire passer pour inventeurs de l'Imprimerie, qu'ils ne l'ont ni imaginé ni inventé, mais seulement qu'ils en ont fait l'application à l'Imprimerie; & pour prouver ce fait, qui étoit inconnu à M. Schæpflin & à tous les autres Auteurs qui ont écrit avant moi fur l'Imprimerie, j'ai composé exprès une Dissertation de 86 p. in-8°. Je répète que M. Schoepflin, qui n'avoit pas. fait la moindre mention de cette origine de l'art dans son premier ouvrage, l'établit positivement dans le second, & cela après moi. Enfin il a fait un plagiat, puisque vous avez dit le mot, jusqu'à répéter les noms des Peintres & Graveurs en bois, Guillaume Baur, Martin Schon, Albert Dure, que j'ai nommés, parmi lesquels il admer, de C iv

son autorité, & en homme qui connoît peu la matière qu'il traite, Laurent Coster, qui est encore bien moins con-nu parmi les Graveurs que parmi les Typographes.

Enfin le Chroniqueur de Cologne, Trithème & tous les autres Auteurs, en annonçant le commencement de l'Imprimerie par des planches de bois, font entendre que ce sont les inventeurs de l'Imprimerie qui ont aussi inventé cette manière de graver des planches. La découverte du contraire n'est dûe qu'à moi, & M. S. en avoit si peu fait la distinction, que je vais le prouver encore par les paroles mêmes que vous rapportez pour le défendre; les voici: Rien de si naturel, que de passer des tables gravées sur bois aux lettres de bois détachées, de celles-ci aux, &c. Eh bien, M. B... vous qui avez tant de pénétration dans ces mystères, M. Schæpflin a-t-il jamais voulu faire entendre par ce passage, que vous ci-tez si mal à propos, autre chose qu'un fait connu de tous les Auteurs & de tous les Typographes, qui est que l'Im-

primerie a commencé par des planches de bois, qui ont été suivies de lettres mobiles de bois? Cela donnet-il à entendre le moins du monde, qu'avant ces premières planches typographiques il y avoit en Allemagne & ailleurs un' Art antérieur à la Typographie, par lequel on gravoit & on imprimoit des figures, même des let-tres pour les expliquer? Voilà ce que j'ai découvert par mes recherches : c'est donc moi qui le premier ai fait remarquer, que l'Imprimerie devoit sa naissance à l'art de graver en bois, art connu & pratiqué avant qu'on imprimât des livres; & M. Sch. m'a fait l'honneur d'adopter cette idée, jusqu'au point de la rendre sienne. Ce qu'il y a de bien fingulier ici, c'est que notre favant Critique M. B... ne connoît pas même la nature de la question qu'il agite, & dont il veut prendre la défense: on en va juger par sa remarque. Au reste, dit-il d'un ton résléchi, tout ceci n'est pas une découverte de nos jours. Il y a plus de deux siècles que Trithème a dit que l'Art Typographi-

co. iii di

que a commencé par des tables fixes; & plus bas il ajoûte d'un ton ironique, cependant c'est M. Fournier qui le premier a fait cette découverte. Il y a un axiome reçu en bonne logique, c'est qu'avant d'écrire il faut savoir penser. Il ne s'agit pas ici M. B... des commencemens de l'Imprimerie en planches de bois, c'est un fait que personne n'ignore; mais la question est de savoir, si avant cette Imprimerie, l'Art de graver des sigures ou images en bois, & de les imprimer, n'étoit pas déjà exercé. Peut-être verrez-vous à présent que cela est un peu dissérent.

Je suis fâché d'être obligé de répondre sérieusement aux remarques de M. B... c'est un déraisonnement perpétuel. Y a-t-il rien de plus surprenant que de voir qu'une personne qui, loin d'être initiée dans les mystères de l'Imprimerie, n'a pas même la plus légère connoissance de cet Art, où il brouille & consond tout, ait cependant osé en écrire? Croiroit-t-on que ce prétendu Auteur pousse le préjugé jusqu'à vouloir que l'Imprimerie, telle que nous

l'exerçons en Caractères de fonte, ne soit pas le véritable Art Typographique, & que cette dénomination appartienne à l'Imprimerie primitive en Caractères de bois ou de bronze sculptés? Il s'appésantit là-dessus très-sérieusement, & renvoie à M. Schoepflin qui a avancé cette idée plus que fingulière. Pour la comprendre, dit-il, il faut savoir le latin ; pour l'attaquer , il faut être Logicien ; & l'un & l'autre ne paroissent pas être le fort de notre Fondeur. Puis il donne pour exemple le Pseautier de 1457 & la Bible fans date, livres faits en Caractères de bois, & qui dans ce genre sont aussi parfaits qu'ils peuvent l'être; le premier sur-tout est un chef-d'œuvre typographique, par l'art admirable avec lequel les Capitales sont imprimées par rentrées de plusieurs couleurs, comme je l'ai dit. Mais que s'enfuit-t-il de cela? une réflexion digne de notre Critique. Il en résulte, dit-il, que des livres parfaitement bien imprimés, des chefs-d'œuvres de l'Art Typographique, ont été imprimés AVANT L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE. Telle est la logique de M. Fournier. Dieux! quelle logique de M. B... des Livres imprimés avant l'invention de l'Imprimerie! Quel est l'Auteur assez inepte pour avoir dit pareille chose? Quoi, Monsieur, vous ne serez jamais dans le vrai de la question, & vous prendrez toûjours le change, ou vous voudriez le faire prendre aux autres! Il s'agit ici de donner à ces Caractères de bois du Pseautier, de la Bible, & autres pareils, la dénomination de véritable Art Typographique, suivant le sentiment de M. Schæpflin, & cela par préférence à l'Imprimerie dont nous faisons actuellement usage, voilà la quesstion : décidez-la en faveur des Caractères de bois, la décision sera digne de vous, & ne battez pas la campagne pour vous éloigner du but. C'est ainsi que M. B... donne une nouvelle existence aux erreurs typographiques de M. Schepslin, en les défendant sans lumières & sans raison: plus nous irons en avant, plus nous en serons convaincus.

M. Schoepflin s'est écarté essentiellement du vrai dans son dernier ouvrage,

faute des connoissances nécessaires pour juger sainement des premières productions typographiques. Il donne pour Caractères de bois mobiles des planches fixes, des lettres fondues pour des Caractères de bois ou de bronze sculptés, des lettres manuscrites pour de l'impression; il s'appuie sans fondement sur des fouscriptions manuscrites; il avilit l'Imprimerie de Strasbourg, en lui attribuant pendant vingt-cinq années l'usage de lettres sculptées; enfin quelques pièces concernant le procès de Guttemberg lui ont servi à embrouiller l'histoire de l'Imprimerie, en ne prenant pas le sens des dépositions. Voilà ce que j'ai combattu dans mes observations typographiques, par des raisons détaillées, trop fortes pour M. B... qui n'a pas eu le pouvoir de les détruire: au défaut de preuves, il s'enveloppe dans les subtilités de sa logique, partie néanmoins dans laquelle il n'a pas encore brillé.

Il s'agit d'abord de la Bible attribuée à Mentel sur la foi d'une souscription manuscrite, au sujet de laquelle notre Critique dit: J'espère que M. Fournier ne niera pas l'existence de cette Bible, quoiqu'il ne l'ait point vûe. Non, car je crois M. Schoepslin sur le sait; il est en état de dire qu'un livre existe, lorsqu'il l'a vû; mais je nie que le fragment qu'il nous en donne, soit en Caractères mobiles, parce que cet exemple présente à tous ceux qui ont la moindre intelligence dans cet art, une planche fixe. Toute la logique de M. B. ne le tirera pas de là. Il convient d'abord que les raisons que j'ai données pour établir que ce fragment paroît être en plan-ches fixes, font sans replique; mais il se retranche sur ce que j'ai fait remarquer que le Graveur qui a rendu ces exem-ples étoit peu habile, & je cite pour cela l'exemple cinquième, qui commence par ces mots, Laudate Dominum, & qui est de la Bible qu'il attribue à Eggestein, &c. M. B... l'applique particulièrement à cette prétendue Bible de Mentel, & dit: Comment ce Fondeur peut-il, de leur conformation, (des lettres ) tirer un argument contre le sentiment proposé par M. Schæpflin? & Jans

autre preuve, il ajoûte: Je conclus de tout ceci, qu'on doit ajoûter foi à M. Schæpflin, qui a vû la Bible de Mentel, & qui étoit en état d'en juger, quoiqu'il fût mal fervi par son Graveur. Je conclus encore, que M. Fournier ne doit pas être écouté, puisqu'il n'a point vû l'Original. Ce que j'aime beaucoup ici, c'est la conclusion de M. B... elle est de poids, par les traits de lumière qu'elle jette sur ce point de critique. Malheureusement pour lui, il ne s'aperçoit pas de l'ignorance dont il couvre le héros qu'il désend.

Car si M. S. sait distinguer des Caractères mobiles d'avec ceux qui ne le sont pas, pourquoi donne-t-il pour pièces justificatives de ce qu'il avance, des exemples qui prouvent le contraire? & s'il a vû l'original, comme il n'y a pas lieu d'en douter, lequel original il donne pour être en Caractères mobiles, il a vû aussi la copie qu'il en a fait faire. Or cette copie, suivant vousmême, présente des Caractères en planches sixes: Les raisons qu'en donne M. Fournier, dites-vous, sont sans replique.

Voilà donc une contrarieté manifeste, Voilà donc une contrarieté manifeste, & une preuve incontestable que M. S. n'a point de connoissance dans cette partie, ce qui sera prouvé de plus en plus à mesure que nous avancerons. Cette connoissance appartient de droit aux Artistes, qui ont d'autres yeux sur les arts que ceux qui ne sont simplement que ce qu'on appelle Savans. Vous en voyez une preuve par la distinction que j'ai faite dans les exemples que M. Schæpslin nous donne des anciennes éditions, de ce qui est mobile, ou non éditions, de ce qui est mobile, ou non mobile, de bois ou de fonte, manuf-crit ou imprimé, quoique je n'aie pas vû les originaux. L'Auteur au contraire, qui les a vûs, n'a pas su faire cette dis-tinction & les a consondus, quoiqu'il traitât cette partie ex professo. Je con-clus à mon tour contre le sentiment de M. S. & contre le vôtre, que la Bible qu'il attribue à Mentel, est imprimée en planches fixes, & cela sur l'exemple qu'il nous en a donné. Autre chose est que le Graveur de ces exemples ait mis de la négligence dans la figure des mêmes lettres, qu'il ait même fait

la première ligne du cinquième exemple commençant par Laudate, plus grofse que les autres, comme je l'ai reproché, ou qu'il ait fait anticiper des lettres les unes sur les autres, de telle façon que si l'on ôtoit les parties excédantes des lettres que j'ai indiquées, il ne resteroit plus figure desdites lettres. Il n'a pas fait cette faute dans les autres exemples d'impression; la même chose paroît seulement dans des endroits manuscrits qui l'exigeoient, comme celui-ci paroît le demander. Enfin si cela n'étoit pas de même dans l'original, la faute auroit été si grossière, que telle incapacité que l'on puisse supposer sur ce fait à M. S. il n'eût jamais pû la pafser. Son erreur vient donc de ce qu'ilne sait pas ce qui constitue, & fait distinguer la nature des Caractères.

Avec le même degré de lumière nos Auteurs décident que les Offices de Cicéron imprimés à Strasbourg en 1472 par Eggestein, ainsi que le Decret de Gratien en 1471, sont saits avec des lettres sculptées en bois ou en bronze; ils ne savent pas bien lequel des T

deux. La simple inspection de ces livres, qui sont imprimés avec les mêmes Ca-ractères, prouve évidemment à ceux qui ont la moindre connoissance de l'art, que ces Caractères sont de sonte. J'ai établi ce fait par des raisons détaillées, que je ne répéterai pas : je dirai seule-ment que la chose est démontrée par la parfaite égalité des lettres, qui annonce qu'elles sont sondues; par l'année 1 472, temps où l'on imprimoit par-tout en Ca-ractères de sonte, à Strasbourg même, qui est une des premières villes, après Mayence, où l'on en ait fait usage; par la nature du travail même de ce Decret de Gratien en deux gros vol. in-fol. dont le texte est artistement encadré par la glose, pratique postérieure de dix ans au moins à l'invention des Caractères fondus, qui n'auroit jamais pu être mise en usage avec des Caractères sculptés, à cause de la petitesse de celui qui forme la glose, & de la grande justesse qu'il falloit pour former quatre colonnes en dissérens Caractères, dont les deux colonnes extérieures s'étendent en haut & en bas dans toute la largeur de la page,

avec une précision qu'on ne peut pas supposer à des lettres sculptées l'une après l'autre à la main. J'ajoûte à cela par surabondance, que pour imprimer deux gros volumes comme ceux-là, il auroit fallu plus de cent milliers de lettres; ouvrage immense, si on les suppose sculptées à la main, & prodigieusement coûteux: tel auroit été néanmoins le fruit de l'imbécillité de ces premiers Imprimeurs, qui auroient préféré un travail long, dispendieux & imparfait, aux Caractères de fonte, qui remédioient à tous ces inconvéniens, & qui étoient en usage par-tout. Pour infirmer mes preuves, M. B... donne peu de raisons, mais elles sont aussi fortes que les précédentes. Il allègue, dit-il, en parlant de moi, la parfaite égalité des Caractères; M. Schæpflin déclare qu'ils sont inégaux. A qui des deux faudra-t-il s'en rapporter? à M. Schoepflin, il n'y a pas à balancer, l'étendue de ses connoissances sur ce fait vient d'être démontrée; ou à M.B... qui s'y connoît tout aussi bien. Il s'en trouve un exemplaire en Sorbonne, dit-il; je l'ai examiné moimême, j'ai trouvé que M. Schæpflin a rai-fon. Voilà qui est démonstratif. Quant à l'article des Caractères sculptés donnés aux Imprimeurs de Strasbourg dix ou douze ans après l'usage de ceux de fonte, voici sa réponse. J'ai déjà fait voir qu'on pouvoit imprimer à Rome avec des Caractères de fonte, dans le temps qu'à Strasbourg on imprimoit en Caractères sculptés. Vous voulez donc, M. B... démontrer à tout le monde que vous n'avez pas la plus légère connoissance de l'Art sur lequel vous écrivez. Puisque vous avez vû l'exemplaire du Decret de Gratien qui est en Sorbonne, vous auriez dû voir aussi que les Caractères ont toute la fraîcheur de la nouveauté. Voyez même l'exemple des Offices de Cicéron que nous donne M. Schæpflin, l'inspection seule indique un Caractère neuf. Il ne suffiroit pas ici de nous répéter que l'Imprimeur en avoit de sculp-tés (depuis douze ou quinze ans) qu'il s'en est servi, & que ce n'est pas à M. Fournier à y trouver à redire. Il faudra au contraire qu'Eggestein les ait fait sculpter exprès dix ans après l'invention

des lettres fondues, ce qui seroit aussi ridicule à dire que difficile à concevoir. J'ai ajoûté à mes preuves contre les prétendues lettres sculptées de ces deux livres, qu'on y voyoit des lettres les plus minces, telles que des i, gravées séparément, ce qui n'auroit jamais pû s'exécuter en bois, & c'est ce que M. Schæpslin, ai-je dit, paroît ignorer. Voici la réponse de M. B... sur ce fait. Mais le Lecteur verra clairement que si quelqu'un pèche par ignorance, ce n'est sûrement pas M. Schæpslin. Encore une fois est-ce là de la critique? n'est-ce pas plustôt trahir sa cause, & abuser de la liberté qu'on a de parler?

Quand on a aussi peu de connoissances typographiques que nos Auteurs en sont paroître, il leur est pardonnable de dire & de soûtenir que des Caractères sculptés dont on se servoit à Strasbourg en 1470, étoient plus parfaits que ceux dont Schoisser sit usage en 1459. Ceux-ci, très-beaux & de beaucoup supérieurs à tout ce qu'a produit Strasbourg jusqu'en 1470, à en juger même par les fragmens que nous donne M.

D iij

S. ont été employés au Rational de Durand & à deux éditions des Offices de Cicéron. M. B... répond que cela mérite d'être prouvé. Les choses évidentes ne demandent pas de preuves, & quand on est assez borné pour ne les pas sentir, on doit être assez prudent pour ne point faire de mauvaises questions. Au reste, c'est à lui à prouver le contraire, & à indiquer une seule édition quelconque qui soit faite en Ca-ractères sculptés aussi beaux que ceux du Rational. Notre Critique se récrie beaucoup sur ce que je parle, d'après M. Schæpslin, de lettres sculptées en bois. Cet Académicien, dit-il, parle de lettres sculptées en général, sans parler de la matière dont elles étoient composées. S'il ne le dit pas, dites-le donc, vous qui êtes si instruit? Il m'a suffi qu'il ait indiqué les commencemens de l'Art à Strasbourg en Caractères de bois, & qu'il indique plusieurs des exemples qu'il donne comme étant de cette nature, pour les prendre tous pour des Caractères de bois, puisqu'il n'en indique aucun en bronze, quoiqu'il dise

## TYPOGRAPHIQUES.

en général qu'il y en a eu. Au reste, je n'ai pas prétendu lui faire dire plus qu'il ne vouloit, puisque les Caractères de bois sont soûtenables jusqu'à un certain point, & que ceux de métal.

ne le sont pas.

M. B... nous assure que M. S. est en état de juger des Caractères : nous en avons déjà vû des preuves; en voici d'autres. Moi qui n'ai pas vû les originaux, comme le dit notre Critique, je n'ai pas laissé de faire voir que non seulement il n'a pas sû distinguer, dans les monumens qu'il nous donne, les Caractères fixes, mobiles & de fonte, mais encore qu'il a présenté au Public des lettres manuscrites pour de l'impression; savoir, dans le premier exemple, les deux grandes lettres initiales; dans le second, l'z initiale; dans le quatrième, les sépt lignes qui commencent la page & une grande lettre initiale; dans le cinquième, cinq L dans le cours du texte; dans le sixième, la lettre initiale; choses qui changent l'idée du méchanisme. Ce qui m'a fait: dire qu'il est bien étonnant que parmi.
D iv des pièces que l'on nous donnoit pour juger de la nature des Caractères imprimés, il se trouvât des parties manuscrites qu'on n'expliquoit pas, qui changeoient toute la nature de l'ouvrage, de façon que le Lecteur peut prendre pour de l'impression tout ce qu'on lui présente, parce qu'on le lui donne pout tel. C'est donc une grande maladresse de donner pour pièces justificatives, des preuves fausses & équivoques; ce qui m'a fait dire sur son troisième exemple: il auroit dû marquer si la souscription qui est au bas, est manuscrite ou imprimée; & au sujet des sept lignes qui commencent le quatrième exemple, j'ai dit: mais ces sept lignes ne seroient-elles pas manuscrites, au lieu d'être imprimées? c'est ce dont on n'avertit pas, sans doute faute d'en avoir pû faire la distinction. Le premier de ces deux articles est un triomphe pour M. B... Il ticles est un triomphe pour M. B... Il me renvoie à la page 42 du Vindicia Typographica, où en esset M. Scheepslin marque que cette souscription est manuscrite. J'avoue donc m'être trompé, & que, préoccupé de ce qu'il ne

donnoit point d'éclaircissemens sur les objets manuscrits que j'ai relevés, j'y ai confondu celui-ci sans le vouloir. Quant au second article, où il s'agit des sept lignes manuscrites, ainsi que de la grande lettre initiale, il me renvoie également à la page 43, où, dit-il, M. Schæpflin prend la même précaution. Malheureusement cette précaution est nulle, car M. S. n'en dit pas un seul mot; il est question en cet endroit d'une souscription dont je n'ai pas parlé, & nullement des sept lignes manuscrites dont on n'avertit pas, ai-je dit, sans doute faute d'en avoir pû faire la distinction. Je me suis donc trompé dans le premier chef, & M. B... dans le second, avec cette dissérence que je l'ai fait de bonne foi , & qu'au contraire il veut faire prendre ici le change. Quoi qu'il en soit, nous voilà quittes sur ces deux questions. Je donne donc acte à M. Schoepflin qu'il a déclaré que ·la souscription du troisième exemple est manuscrite; mais cela ne dit rien pour les autres exemples, qui sont toûjours chargés d'objets étrangers à l'impression, ce qui jette sur ces exemples une erreur de fait que le Lecteur ne peut distinguer, & qui au contraire lui fait

prendre le change.

J'ai fait un reproche à M. S. d'avoir avili l'Imprimerie de Strasbourg, en lui donnant, contre la vérité & contre toute vraisemblance, un usage constant de Caractères sculptés en bois ou en bronze pendant trente-trois ans au moins, c'est - à - dire, depuis 1439 jusqu'en 1473, au lieu que depuis 1462 l'Imprimerie fleurissoit ailleurs en Caractères de fonte, & que la ville de Stras-bourg jouissoit aussi du même avantage. Voici sur ce fait la réponse de notre Critique. Eggestein ayant de beaux Caractères sculptés, qu'il avoit fait faire plusieurs années auparavant, pouvoit fort bien se passer de ceux de fonte, & faire servir les siens à ce qu'il jugeoit à propos, sans deshonorer son Art. Et quelques lignes plus bas, il débite cette maxime: En bonne Logique, des raisonnemens vagues & des affertions doctorales ne détruisent pas des faits.

Il sera facile de faire l'application de

sa maxime à son discours. Il ne s'agit pas ici d'Eggestein seul, mais de tous les Imprimeurs de Strasbourg jusqu'en 1473. Or indiquez-nous, je vous prie, quelques éditions faites avec ces beaux Caractères, qui ont été fabriqués plusieurs années avant la publicité des Caractères de fonte, & qui, selon vous, ont duré une quinzaine d'années sans discontinuer. Quoi, vous aimez mieux défendre une idée si mal conçue, que de convenir tout naturellement que ces Imprimeurs se sont servis de Caractères de fonte comme les autres, lorsque les faits le prouvent, comme le Decret de Gratien & les Offices de Cicéron, qui sont en Caractères de fonte! Je vous défie donc, vous & M. Schæpflin, de produire une seule édition qui puisse être décidée faite avec des Caractères sculptés en bronze. C'est une idée fausse & insoûtenable, qui, pour être crue, a besoin de quelque chose de plus que des souscriptions que vous n'entendez point, mais qui suffisent à des personnes qui, comme vous, n'en savent pas davantage. Un Artiste au contraire,

avant que d'avancer un fait si singulier; auroit examiné les lettres de ces éditions; il auroit confronté les mêmes sortes de lettres ensemble, les a avec les a, les b avec les b, ainsi des autres; il auroit jugé si elles sont inégales ou parfaitement semblables, en distinguant parmi celles-ci les lettres qui pourroient avoir souffert quelques aliérations, soit en tombant, soit pour avoir été manquées, écrasées, ou pochées à l'impression, défauts qui ne l'empêcheroient pas néanmoins de décider si ce sont les mêmes. Cette conformité & ressemblance des mêmes lettres lui feroit juger qu'elles sont fondues dans des matrices. Si au contraire des mêmes fortes de lettres étoient plus grandes ou plus petites, plus larges ou plus étroites, plus grasses ou plus mai-gres, enfin sensiblement différentes les unes des autres, pour lors il les jugera sculptées; & si avec cela il y avoit une souscription qui annonçat que ces lettres sont en bois ou en bronze, il n'y auroit plus alors de doute sur leur nature. Mais il ne faudroit pas

6

qu'un pareil examen nous fût annoncé venir de M. Schæpflin, qui ne s'aperçoit pas de la différence qu'il y a entre les originaux & les copies qu'il nous donne; son témoignage n'auroit point de poids, il faut qu'il consulte même des personnes plus intelligentes que ces Experts qui lui ont dit qu'il avoit fallu au moins six ans pour faire le Pseautier de 1457. Voilà ce que M. B... auroit dû faire, avant que de contredire des faits qui ne sont pas de sa compétence; & avec un peu de connoissance, il se seroit du moins aperçû que l'inspection des Caractères avec lesquels Husner a imprimé le Speculum Judiciale en 1473, ou ceux qui ont servi en 1476 au Preceptorium de Nider, présente des lettres égales & fondues, & que cette expression de la souscription, Litteris sculptis artificiali certe conatu ex ære, n'annonce rien autre chose que l'art ou l'ingénieuse industrie avec laquelle les matrices d'airain ont été frappées, limées, polies, enfin justifiées, lesquelles ont produit les lettres de fonte qui ont servi à imprimer ces livres, & que les Imprimeurs ont caractérisées par les parties qui les ont rendues; pratique neuve, bonne à être indiquée, ce que ne méritoit pas la continuation grossière, imparfaite & abolie des Caractères sculptés quelconques, qui, selon vous, duroient encore en 1476, 37 ans après leur origine, & que les Imprimeurs auroient stupidement annoncés comme une merveille.

M. B... me rapporte encore le tomoignage de Specklin, pour prouver
qu'il y avoit des Caractères de bois
mobiles. Ceci est autre chose, je ne
nie pas cette sorte de Caractères, au
contraire je les ai établis. Guttemberg, après l'usage des planches sixes
à Mayence, sit tailler des lettres mobiles, dont les ouvriers, devenus inutiles après l'invention des Caractères
sondus, comme je l'ai dit, se répandirent en dissérentes villes, & produisirent une partie des éditions en lettres
de bois mobiles que nous connoissons.
Il n'est donc pas étonnant que Specklin
les ait vûs.

M. B... dit qu'il ne finiroit pas, s'il vouloit relever toutes mes méprises. Nous avons vû toute l'étendue de sa ca-

63

pacité dans ce genre; mais il veut bien me faire grace, en en passant plusieurs sous silence pour aller à l'essentiel. La dispute, entre M. Schoepslin & le Fondeur, dit-il joliment, ne roule que sur un seul article. Guttemberg s'est-il servi à Strasbourg de Caracteres mobiles, ou n'a-t-il imprimé qu'avec des planches fixes? M. Sch. soûtient le premier, & M. Fournier le second. Voici un des principaux argumens de notre Critique à ce sujet. M. Schoepflin, allemand d'origine, dit-il, juge du fait par les pièces du procès; il les produit à la face de toute l'Europe; & tous les gens de Lettres qui entendent cette langue, ceux de Mayence même, sont de son avis. Quel raisonnement pour un grand Logicien comme M. B...! Quoi, vous avez été recueillir les voix de tous ces Savans, même de ceux de Mayence, sans rapporter des certificats de leur aveu, & ils ne se servineurs de leur aveu, & ils ne se servieurs produites à la face de toute l'Europe, & qui sont à la fin de son livre, sont fausses, ainsi que vous en convenez vous - même à l'é-

gard du troisième exemple, les rai-sons que j'en donne, dites-vous, qui prouvent, contre le sentiment de M. S. que cet exemple présente des Caractères fixes, étant sans replique; & ils n'auroient pas vû que lesdites pièces sont chargées de lettres manuscrites, que cet Académicien donne pour être imprimées, & sur lesquelles il fait prendre le change, quoiqu'il foit Allemand d'origine! Mais revenons au fait. Dans la nécessité où j'ai été de faire traduire fur la copie allemande que M. S. nous donne, les pièces principales de ce procès, pour en avoir le vrai sens, M. B... en conclud singulièrement que je me suis fait traduire ces passages infi-dèlement. Le Sieur Fournier, dit-il, fait traduire l'Allemand à sa guise, & conformément à ses idées. Il sera aisé de le convaincre de son erreur. En attendant, la langue de ma nourrice me suffira pour lui dire qu'il est fort indécent qu'il répande sa bile sur M. Duby, personne de mérite, qui n'a d'autre part à la querelle que le plaisir qu'il m'a fait de me donner une traduction littérale

rérale des pièces de ce procès. Ce service qu'il m'a rendu lui à attiré la mauvaise humeur de notre Critique, qui lui dit des choses desobligeantes, & cherche à le rendre ridicule parce qu'il est Invalide. M. Duby, dit-il, autrefois Invalide, aujourd'hui Interprète, &c. comme si la qualité d'Invalide excluoit celle d'homme de Lettres. L'envie qu'il a de lui donner du ridicule l'empêche de s'apercevoir de celui qu'il se donne à luimême. Qui a jamais dit, avant lui, autrefois Invalide? N'est-ce pas un caractère indélébile, si j'ose me servir de ce terme? D'ailleurs, loin de rougir de ce titre, M. Duby lui dit par ma bouche qu'il s'en fait honneur, & qu'il regarde comme infiniment glorieuses les blessures qu'il a reçûes au service de la France à la bataille de Fontenoy. Il convient aussi volontiers des progrès qu'il lui reste à faire dans l'étude des Langues, ayant pour principe que les connoissances que l'on peut avoir acquises après bien des années d'un travail assidu, ne sont rien en comparaison de celles qui restent à acquerir. M. B. con-

viendra-t-il de même des progrès qu'il lui reste à faire dans l'étude du Droit Canon? Croira-t-on qu'une personne en place ait bien voulu se deshonorer. gratuitement en me donnant une traduction infidèle? Ce qu'il y a de fingulier dans cette sortie très - déplacée de M. B... c'est que je n'ai jamais en-tendu la traduction de M. Duby autrement que la sienne & celle de M. Schoepflin, parce que c'est la même pensée rendue par des mots différens; & pour faire voir la mauvaise chicane de notre Critique, il est bon de les présenter ici l'une & l'autre. Il s'agit seulement des endroits qui peuvent jeter du jour sur la mobilité ou non mobilité des Caractères en question. Voici les termes de M. Duby, alors les pièces se sépareront, que M. B... rend par ceux-ci, alors les pièces tomberont en séparation. C'est bien le même sens, avec cette différence que l'expression de M. Duby est naturelle, & que l'autre ne l'est pas. Voici un second exemple: M. Duby dit, ôte les pièces de la Presse & sépare-les, M. B... prenez les pièces hors

## TYPOGRAPHIQUES.

la Presse & les décomposez. On voit ici le mot décomposer mis par affectation pour séparer, parce que c'est par ce mot seul qu'il prétend prouver la mobilité des Caractères; soible moyen, qu'il répète en latin & en allemand, mais qui malheureusement va tourner contre lui, n'étant de sa part qu'une bévûe qu'on ne lui passera sans doute pas, attendu qu'un bon Logicien comme lui doit savoir raisonner.

the one sede pass by de mise his de !!

De seize témoins entendus dans ce procès, il n'y en a en effet que cinq ou six qui parlent de l'Imprimerie: M. B... en compte davantage, parce qu'il attribue à l'Imprimerie les dépositions des témoins qui parlent en général des grandes avances faites par André Dritzehen, lesquelles ne doivent pas être appliquées uniquement à cet Art, suivant la déposition de Jean Niger, l'un des témoins, qui dit qu'ayant demandé à André Dritzehen la raison pour laquelle il faisoit des emprunts, celui-ci lui avoit répondu qu'il faisoit des miroirs. Il n'y a donc que cinq témoins qui parlent nommément de l'Imprimerie. E ij

Monsieur Schæpslin, en citant ces témoignages, a mis en Caractères romains les mots qui ont rapport aux
lettres mobiles. J'ai rapporté également
ces cinq témoignages, pour tirer de leur
accord la vérité du fait en question. Il
paroît que M. B... craint cet accord;
car, quoique ces cinq témoignages
soient très-courts, il se contente d'en
rapporter deux, qui me suffiront austi
pour lui faire connoître qu'il a eu tort
de traiter une matière qu'il ne connoît
pas: pour cela je me servirai de sa traduction, asin qu'il n'ait pas lieu de récuser le traducteur. Il est bon de se refsouvenir qu'il s'agit de quatre planches
qui sont dans la Presse.

Le premier témoignage cité ici par M. B... est celui de Laurent Beldeck, domestique de Guttemberg, à qui son maître dit d'aller à la Presse, de l'ouvrir par le moyen de deux vis qui y étoient, qu'alors les pièces tomberoient en séparation; qu'il devoit prendre ces pièces & les mettre dans la Presse ou dessus la Presse, & qu'alors personne ne pourroit y rien voir ni deviner. Ce passage est rapporté

69

par M. B... pour prouver la mobilité des lettres de ces quatre planches. Je demande en grace que l'on suive son raisonnement. Or je demande à chaque Lecteur, dit-il, comment quatre planches mises en presse & serrées par deux vis, peuvent tomber en séparation, dèsqu'on relâche les vis? Rien cependant de si naturel : desserrez les vis qui pressent & assujétissent quatre planches de bois à côté les unes des autres, les voilà séparées sur le champ, ou, suivant sa traduction, qui n'est pas françoise, elles tomberont en séparation. Qui ne voit, continue-t-il, qu'elles resteroient en place, à la différence prèsqu'elles ne seroient plus ferrées ensemble? Elles seront donc desunies, selon vousmême, & l'on pourra les mettre séparément où l'on voudra, ce qui suffit. Jedemande encore, dit toûjours M. B... comment, en mettant ces quatre planches fur la Presse, le Public qui les auroit vûes n'auroit pû deviner ce que c'étoit. Il me semble, ajoûte-t-il, qu'il ne falloit pas être magicien pour deviner à quoi devoient servir des planches sur lesquelles il y auroit euc Ĕ iii

un texte gravé à revers, & qui se troteuoient sur une Presse. Mais, M. B... tout cela ne vient point au fait, & ne prouve point que ces quatre planches fussent des lettres mobiles. Pour me servir de vos termes, & rétorquer votre argument contre vous-même, falloit-il être magicien pour deviner à quoi pou-voient servir des lettres mobiles qui se seroient trouvées dessus ou dedans une Presse? Les gens sensés & non prévenus ne verront donc dans ces témoignages qu'un ordre donné à un domestique d'aller ôter quatre planches de la presse pour les cacher dessus ou dessous, & non l'acte de décomposer, qui, dans la pratique de l'Art, s'entend de la distribution des Caractères mobiles, science que ce valet ne doit pas être supposé avoir. C'est ce même domestique Laurent Beldeck qui quelques jours auparavant fut envoyé par Guttemberg à la Presse pour prendre les sormes ou planches, qui surent separées en sa présence, dit Antoine Heilman un des témoins, & il les porta à son maître, parce qu'il y en avoit quelques-unes à rectifier. Eh bien, M. B...

pensez-vous que l'on ait décomposé ces planches, c'est-à-dire, qu'on les ait désaites ou détruites, avant de les porter pour être raccommodées? Mais ceci n'est rien en comparaison de ce que nous allons voir.

Mais pour achever de nous convain-cre, dit M. B... au sujet des lettres mobiles dont il prétend que ces quatre planches étoient composées, il n'y a qu'à ajoûter à la déposition de Beldeck celle d'un nommé Saspach; puis il ajoûte que Guttemberg envoya son domestique à la Presse pour la dé-composer, pendant qu'un nomme Antoine Heilman étoit occupé à prendre la même précaution. Celui-ci se rendit pour cet effet chez un Tourneur, nommé Conrad Saspach, qui avoit fait la Presse, & lui dit: Mon cher Conrad, comme Andre Dritzehen est mort, & que vous avez fait la Presse & avez connoissance de la chose, allez-y donc; prenez les pièces hors la presse & les décomposez, & alors personne ne saura ce que c'est. Comment M. B... trouvera-t-il des Caractères mobiles dans l'action d'un E iv

Tourneur que l'on va chercher pour démonter la presse, parce que l'ayant faite il est plus en état qu'un autre de la démonter? le voici. L'opération commandée par Heilman, dit-il, est, comme le texte le prouve évidemment, une opération à faire séparément à chacune des quatre parties qui étoient dans la presse; prenez, y est-il dit, les pièces hors la presse & les décomposez. Vous n'êtes pas content, Monsieur, d'avoir déjà fait décomposer ces quatre mêmes plan-ches par un valet, vous faites encore venir un Tourneur pour cette opéra-tion, qui lui seroit aussi étrangère qu'au premier, pendant qu'on le va chercher au contraire pour démonter la presse qu'il a faite. Voilà ce que le texte dit clairement, & personne que vous ne verra qu'il soit question d'autre chose, sinon d'ôter les quatre planches de dessous la presse, de les séparer les unes d'avec les autres, & de démonter la presse même, pour qu'on ne voie pas ce que c'est. M. B... comme l'on voit, prend tout-à-fait le change; & de ce que le mot allemand zerlege se trouve em-

ployé dans le récit de ce Tourneur, il en tire les plus grandes conséquences. Le mot allemand zerlegen, dit-il, que je rends par décomposer ou par des-unir, ce qui, suivant lui, est la même chose, a été très-mal traduit par l'interprète employé par M. Fournier, lequel s'est servi du mot françois séparer. Mais vous qui faites remarquer que je ne sais pas l'allemand, est-ce que vous ne sauriez pas le françois? car desunir ou séparer sont des mots synonimes, qui expriment éga-lement l'action de démonter une presse en desunissant ou séparant les pièces qui la composent : c'est à cette action que le mot zerlegen doit être appliqué, puisqu'il ne se trouve qu'à l'arti-cle de ce Tourneur qui n'étoit point fait pour distribuer des lettres mobiles. Mais, dites-vous, ce terme a resté consacré dans les Imprimeries allemandes, où pour décomposer une forme on dit zerlegen ou ablegen. Je reponds à cela que si on se sert aussi de ce dernier mot pour signifier cette action, l'autre n'y est donc pas consacré: il faut tâcher d'être d'accord avec vous-même.

Il n'y a que nos deux Auteurs qui puissent avoir des idées si singulières sur le fait dont il s'agit; car encore une fois, s'il eût été question de décomposer des Caractères mobiles, au lieu d'aller chercher l'ouvrier qui avoit fait la presse, on auroit été trouver celui qui les eût composés; ou s'il se sût agi de les brouiller ensemble, comme le dit fort ingénieusement M. B.... page 42, Antoine Heilman ne se seroit pas donné la peine de sortir pour aller chercher Conrad, il auroit fait lui-même cette belle opération. Je sens que je pourrois commettre de pareilles fautes si j'écrivois jamais sur l'histoire & la pratique de la Médecine, que je connois à peu près comme M. B... connoît celles de l'Imprimerie.

Après les méprises sensibles dans lesquelles M. B... vient de tomber, il veut encore néanmoins donner ses décisions pour des oracles. Je soûtiens, dit-il, & sans crainte d'être démenti, que cette société de Guttemberg a été continuée, 1° parce que les héritiers de Dritzehen prétendoient y être reçûs à la place

de leur frère, que Guttemberg n'en a pas voulu. Il falloit dire que George Dritzehen seulement avoit demandé de prendre la place de son frère André, ce qui lui fut refusé ; mais cette demande & ce refus peuvent-ils jamais prouver la continuation de la société. 20. Parce que Mentel & Eggestein, successeurs de Guttemberg à Strasbourg, n'ont pas inventé leur Art. Mentel & Eggestein ne paroissant à Strasbourg en qualité d'Imprimeurs qu'en 1466 & 1468, & cela par des souscriptions manuscrites visiblement fausses, ils ne peuvent être regardés comme successeurs immédiats de Guttemberg vingt-sept ou vingt-neuf ans après l'époque de l'invention de l'Imprimerie. 3°. Parce qu'il y a des ouvrages sans date très-anciens, qui ne peuvent être sortis que de la presse de Guttemberg & de ses associés. Quels sont ces ouvrages? on défie M. B... d'en citer un seul que l'on puisse attribuer avec la plus légère apparen-ce de certitude à la ville de Strafbourg. Il ajoute ensuite d'un air de satisfaction: Par tout ce que je viens de

## 76 REMARQUES

dire, vous pouvez juger maintenant; Monsieur, de la solidité de la critique que M. Fournier a faite du livre de M. Schæpslin. Pour ajoûter quelque chose à cette solidité, je vais vous prouver que cette société de Guttemberg n'a eu ni consommation ni suite à Strasbourg, & cela par des raisons tout au-

trement fondées que les vôtres.

1°. Parce que, dans le commencement de 1440, temps où André Dritzehen est mort, l'Art de l'Imprimerie n'avoit produit aucune édition quelconque. Cet associé n'avoit pas encore fourni tous ses fonds au temps de son décès: son inquiétude sur cette société, qui paroît avoir été la cause de sa mort, lui a fait dire, suivant la déposition d'un témoin, que s'il devoit mourir de la maladie qu'il avoit, il seroit bien fâché d'avoir fait une société, parce qu'il prévoyoit que ses frères auroient des différends avec Guttemberg; & suivant d'autres, il disoit, si notre entreprise réussit, je deviendrai riche & je serai dédommagé de toutes mes peines & inquiétudes. L'Ars n'étoit donc pas consommé.

2°. Guttemberg, en refusant de rendre à George Dritzehen les fonds mis dans cette société par André son frère, lui dit pour raison entre autres, qu'une partie de ces fonds lui avoit été donnée pour apprendre le secret de ce nouvel Art, ce qui est confirmé par des témoins qui disent qu'André avoit envoyé des présens à Guttemberg pour qu'il ne lui cachât rien des secrets ou pratiques de cet Art. Cet art ne faisoit donc que de commencer, puisque peu avant la mort de cet associé il étoit question seulement d'être instruit du secret : cet art n'avoit donc rien produit, puisque cet associé n'avoit encore pû retirer aucun dédommagement, & qu'il doutoit même de la réussite de l'entreprise.

3°. Si cet Art eût été consommé à Strasbourg par la réussite d'un livre entier, & que la société eût été continuée, on trouveroit parmi les premiers Imprimeurs des Rif, des Heilman, même des Dritzehen, ce que l'on ne voit nulle part; au contraire on trouve, peu après cette première société, Guttemberg établi à Mayence, ayant

fait une autre société avec Faust pour l'établissement d'une Imprimerie, où il ne s'agissoit encore que des premiers & informes élémens de l'Art en planches fixes, avec lesquelles ils font d'abord un Donat, suivant le sentiment de quelques Auteurs, un Catholicon, suivant le récit détaillé de Trithème, & cela entre 1440 & 1450; ce qui s'exécute sous le sceau du secret, afin de pouvoir faire passer leurs livres pour manuscrits; précaution inutile, & même ridicule, s'il y eût eu à Strasbourg une Imprimerie montée & entretenue depuis 1438; car elle auroit eu le temps de produire plusieurs volumes, qui auroient éventé le secret de cette nouvelle société.

4°. Mentel & Eggestein, qui sont les premiers Imprimeurs connus à Stras-bourg, ne paroissant qu'une trentaine d'années après ce premier établissement, personne ne pourra se persuader qu'ils aient succédé immédiatement à Guttemberg.

5°. Les anciennes éditions en lettres de bois mobiles que l'on connoît, sont presque toutes différentes du côté de la

grosseur des Caractères, qui varient par dissérentes nuances, quoique de même figure, ce qu'on ne peut attribuer qu'aux Graveurs en bois qui se sont répandus en dissérens endroits depuis l'invention des Caractères de sonte jusqu'à leur publicité. Si au contraire on s'en étoit servi vingt-cinq ans de suite à Strasbourg, cette ville auroit produit plusieurs éditions entièrement semblables par les Caractères, ce qui n'est point

ractères, ce qui n'est point.

6°. Enfin la première Imprimerie de Strasbourg n'a eu aucun établissement fixe, parce qu'on ne trouve point parmi les dépositions des témoins, qu'il soit fait aucune mention d'ouvriers Imprimeurs qui mettent cette Imprimerie en action; au contraire, André Dritzehen est-il mort, Guttemberg envoie dire par son domestique à un frère du défunt : Feu votre frère a quatre pièces placées dans une presse ; ôtez-les, de peur qu'on ne voie ce que c'est. S'agit-il de démonter la presse, on va chercher le Tourneur qui l'a faite : on ne voit point d'ordre donné à aucun ouvrier employé dans cette Imprimerie, ni rien qui ait le moindre trait à cela.

Il est donc naturel de conclure, contre le sentiment de MM. Schoepflin & B... que cette Imprimerie de Strasbourg, qui ne paroît avoir consisté qu'en quatre planches de bois fixe, ne faifoit que de s'établir dans cette ville en 1440; que Guttemberg s'est retiré peu après à Mayence, où il fit l'établissement réel d'une Imprimerie avec Jean Faust seul; établissement qui ne consistoit qu'en des planches fixes de bois, avec lesquelles ils imprimèrent un Catholicon, après quoi ils firent usage des Caractères de bois mobiles, qui furent employés pour la première fois vers 1450, à l'impression d'une Bible latine en deux volumes enfin que les prétendues lettres sculptées en bronze ne sont qu'une idée mal con-çue & dépourvûe de preuves & de vraisemblance, indépendamment des autres preuves que j'en ai données dans mon traité de L'ORIGINE DE L'IMPRIME-RIE, pages 66 & Suivantes.

M. B... toûjours victorieux, finit comme il a commencé, par s'approprier le suffrage des Savans, qui n'en ont point donné, & par conséquent qu'il n'a

n'a pu recueillir. Tous les gens de lettres, dit-il, concluront que M. Fournier feroit mieux d'exercer son art, que de critiquer les Savans; qu'enfin M. Schæpflin doit écrire des livres, & que M. Fournier doit fondre des Caractères pour les imprimer. Oui, tant que M. Schæpflin fera des ouvrages comme son Histoire d'Alsace, qui lui a mérité une juste réputation; mais quand il voudra composer des livres sur l'Imprimerie, partie qui lui est étrangère, peut-être ne lui seroit-il pas avantageux que je fisse fondre des Caractères pour les imprimer, parce qu'ils ne feroient que perpétuer ses erreurs sur ce fait, & diminuer l'éclat de sa gloire. Pour vous, Monsieur, permettez-moi de vous rétorquer l'argument, n'auriezvous pas mieux fait de vous appliquer aux matières de controverse & à former votre logique, que de combattre dans une arène inconnue & trop glissante pour vous, & où les faux pas & les chûtes que l'on vous voit faire, causent de la peine aux spectateurs. Si l'on concluoit de ce que je viens de

dire, que je fais, de l'ouvrage que je cri-

rique, le même cas que de ceux que nous a donnés M. Schoepflin sur l'Imprimerie, ce seroit faire autant d'injustice à ce Savant que de tort à mes sentimens. M. Schoepflin a approfondi la matière au-tant qu'il étoit en lui ; il a fait des recherches utiles, qui rendront toûjours ses ouvrages intéressans par les faits historiques qui y sont traités. Ce qui leur a fait tort & les rend dangereux pour l'intelligence de l'histoire typographique, ce sont ses applications ou conclusions sur des parties qu'il ne connoît pas, en quoi il s'est trompé sensiblement pour quiconque réunit l'histoire & la praique de cet art; avantage qui n'est pas com-mun, parce que l'Imprimerie étant composée de trois parties essentiellement dis-férentes, la Gravûre des poinçons & jus-tification des matrices, la fonte des Caractères & l'Impression, parties exercées par trois genres d'Artistes, tous membres de la Typographie à la vérité, mais occupés chacun de travaux différens, cette science complette de l'Art a été rarement réunie par une même personne, & n'a pas été assez connue des Sayans, ce qui leur a fait faire beaucoup de fautes. Si j'ai porté des regards différens sur les parties historiques de l'Imprimerie, c'est que m'étant appliqué par gout à l'histoire de cet Art, j'en ai étudié & suivi les progrès par état, & ne m'étant occupé que de cet objet, j'ai été moins sujet à être distrait par d'autres connoissances. C'est aussi ce qui m'a fait sentir plus vivement que qui que ce soit, com-bien la partie historique de l'Imprimerie a encore besoin d'être éclaircie. Aussi recevrai-je toûjours avec beaucoup de reconnoissance toutes les critiques éclairées & raisonnables que l'on voudra bien faire des Ouvrages que j'ai compo-fés & de ceux que je me propose encore de publier sur cet Art.

Si M. Schoepflin n'a pu pénétrer dans les mystères des diverses parties de la typographie, s'il s'est trompé sur dissérens points, comme je l'ai fait voir, c'est un tribut que la nature est obligée de payer aux bornes des connoissances humaines, qui ne permettent pas qu'un Savant le soit également en tout. Cet Auteur est assez dédommagé par d'autres parties; ses recherches historiques sur l'Imprimerie, aux défauts près que j'y ai remarqués, lui feront même toûjours honneur, étant utiles & intéressantes.

Il s'en faut bien qu'il en soit de même de la Lettre que vient de nous donner M. B... c'est peut-être le seul ouvrage sur cet art qui soit entièrement mauvais. Dénué de connoissances dans l'histoire & la pratique de l'Imprimerie, cet auteur ne sournit pas une pensée, pas une anecdote, pas un seul trait, qui puisse être de la moindre utilité. Le vuide de ses connoissances s'aperçoit dès le commencement de sa lettre; on y voit qu'il a voulu cacher son peu de capacité sous le manteau de sa logique; étosse mince & légère, qui laisse entrevoir tout le sond de l'ignorance.

## APPROBATION.

J'AI lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre: Remarques sur un ouvrage intitulé, Lettres sur l'Origine de l'Imprimerie; & il m'a paru que l'impression en pouvoit être permise. Donné à Paris, le 9 Septembre 1761.

PHILIPPE DE PRÉTOT.

Le Privilège est à la fin de la Dissertation sur l'Origine & les Progrès de l'Art de graver en bois.